

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID : 025-493901102-20230921-2023_57_CA-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n°57

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de votants : 20

Vote pour : 20

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 05 septembre 2023

Membres présents :

Président : M. MAIRE DU POSET

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT – Mme BRAND - Mme CHOUX

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. FROEHLIY - M. LIME - M. MICHAUD -
Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. BRAND – M. FAIVRE-PIERRET

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. ALPY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) - M. BEAUDREY (pouvoir à
M. BILLOT) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) - Mme GUYEN (pouvoir à Mme BRAND)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. MOLIN (pouvoir à Mme BARTHELET) – M. BOURQUIN (pouvoir à
M. FROEHLIY) – M. GUY (pouvoir à Mme PRESSE)

Communautés de communes : M. JOUVIN (pouvoir à M. BRAND)

OBJET : EXTINCTION DE CREANCE – CREANCE ETEINTE

Une créance doit être éteinte suite à une décision de la commission de surendettement.

- Auxerre (opération 824) – « MACQUET »

Dans le cadre du portage pour le compte de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, un appartement situé dans
un des immeubles acquis est loué par l'intermédiaire de l'EPF à M. Brandon FRISQUET.

La commission de surendettement des particuliers de l'Yonne a décidé d'imposer l'effacement total de la créance de
l'EPF à l'encontre de ce locataire.

La créance déclarée par l'EPF s'élève à 2 624 € correspondant à des loyers impayés.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration l'extinction de cette créance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

ACCEPTE

- l'extinction de la créance de 2 624 € de M. Brandon FRISQUET

et DEMANDE

- d'émettre un mandat au compte 6542, section d'exploitation dépenses, pour la somme de 2 624 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

Thierry MAIRE DU POSET

